

DÉCLARATION DE LA DIRECTION DE LA SHDM EN RÉACTION À LA SORTIE PUBLIQUE DES RAPPORTS DE VÉRIFICATION ADMINISTRATIVE

Le 28 avril 2009

LE TEXTE LU FAIT FOI

Déclaration de Jean-Claude Cyr, président du Conseil

Bonjour. Bienvenue.

Mon nom est Jean-Claude Cyr, président du Conseil de la Société d'habitation et de développement de Montréal, la SHDM. À mes côtés, permettez-moi de vous présenter Guy Hébert, le nouveau Directeur général.

Guy et moi sommes en poste depuis le 3 décembre 2008.

Comme vous tous, j'ai pris connaissance des rapports de vérification sur l'ancienne administration à la SHDM produit par le Vérificateur général de la Ville de Montréal, M. Michel Doyon, et celui de la firme d'experts-comptables Samson Bélair/Deloitte & Touche rendu public aujourd'hui.

Une première réaction.

J'ai été choqué, voire estomaqué, par de nombreux passages. Comme gestionnaire d'expérience dans le domaine immobilier depuis plus de 20 ans, je reste outré par le laxisme, le manque de rigueur administrative, par l'incompétence qu'on fait preuve certains anciens dirigeants de la Société avant notre arrivée à la direction de la SHDM.

L'administration de la Ville de Montréal, les Montréalais dans leur ensemble, nos clients, les employés de la SHDM et les promoteurs immobiliers doivent savoir qu'ils peuvent compter sur des dirigeants qui remplissent leurs devoirs et leurs responsabilités avec probité et imputabilité.

Le Vérificateur général a analysé 20 transactions de l'ancienne administration de la SHDM :

- Il y a celle du Faubourg Contrecoeur qui fait aussi l'objet d'une vérification spécifique de la part de Deloitte.

- Pour les 19 autres, 12 ont été vendus à des organismes à but non lucratif ou à des coopératives d'habitation.
- Les 7 autres sont des projets de développement immobilier dont les partenaires sont des investisseurs privés.

Outre le projet Faubourg Contrecoeur, le Vérificateur général a relevé des lacunes particulièrement inquiétantes sur trois projets soit Lincoln-Sussex, le Phoenix et celui de Brewster qui ont déjà, par le passé, fait la manchette.

Il existe des règles d'adjudication de contrats à la SHDM. Il existe des règles de délégations d'autorité à la SHDM. Il existe des règles d'autorisation à la SHDM.

Le moins que l'on puisse dire c'est que ces deux rapports démontrent que, de façon générale, il y avait des règles mais que dans de nombreux cas, elles n'ont pas été suivies ou elles ont été tout simplement contournées. Cela est inadmissible.

Voilà pourquoi, les membres du Conseil d'administration de la SHDM ont entériné ce matin, en réunion spéciale du Conseil, la principale recommandation du vérificateur général de la Ville de Montréal. Je vous informe donc que je transmettrai dans les meilleurs délais le rapport de vérification administrative de la firme Deloitte à la Sûreté du Québec pour faire en sorte qu'elle soit saisie du dossier.

Cela étant dit, soyons prudents. Pour l'instant, à la lumière des rapports du Vérificateur général et celui de Deloitte nous ne pouvons conclure que des éléments de nature criminelle ont été commis par quiconque. Il appartient donc maintenant aux autorités policières de déterminer, à leur discrétion, le caractère opportun d'une enquête criminelle.

J'ai parlé au Maire Tremblay et au président du Comité exécutif, monsieur Claude Dauphin, au sujet de ces rapports de vérification. Ils sont au courant de la démarche auprès de la Sûreté du Québec pour faire en sorte qu'elle soit saisie du dossier tel que me le recommande le Vérificateur général.

En ce qui concerne les recommandations qui touchent la gestion administrative à la SHDM et celles qui touchent l'ensemble de nos relations avec la Ville, j'ai donné l'assurance au Maire Tremblay et à Claude Dauphin que j'acceptais d'emblée l'ensemble des recommandations du Vérificateur ainsi que celles de Deloitte et que nous allons poursuivre l'implantation de nos modes de collaboration mis en place depuis le 3 décembre dernier.

Depuis notre arrivée à la direction de la SHDM, Guy Hébert et moi, avons fait en sorte que dans le projet Faubourg Contrecoeur que les intérêts de la SHDM soient mieux protégés. La gestion du projet Contrecoeur a été resserrée.

Certaines des ententes ont déjà été renégociées, les litiges sont âprement résolus et le projet fait désormais l'objet d'un suivi professionnel, rigoureux et transparent.

Entre autres choses, nous allons récupérer toutes les sommes versées en trop par l'ancienne administration au promoteur Catania. Également, tel que le reconnaît Deloitte dans son rapport, nous avons augmenté le montant de l'hypothèque de premier rang pour garantir les obligations de Catania envers la SHDM. Finalement le promoteur Catania et nous avons identifié les litiges que nous devons résoudre.

Lors de notre nomination au mois de décembre dernier, nous avons reçu le mandat très clair du maire de Montréal. Il nous a demandé de redresser immédiatement la situation au sein de la SHDM et d'y rétablir les bonnes règles de gouvernance basées sur la transparence et l'intégrité administrative.

C'est ce que nous avons entrepris.

En ce qui concerne les règles de gouvernance du Conseil, j'annonce la création d'une fonction de vérification interne sous la responsabilité du Comité de vérification du Conseil et que la SHDM se dotera, avant la fin de l'année 2009, d'une politique de gestion des documents et de l'archivage.

DORÉNAVANT, le Conseil assumera sa responsabilité de faire en sorte que le Comité de direction de la Société applique à la lettre les règles, les procédures et les politiques qui gouvernent les activités et les modes d'autorisation des projets de développement immobiliers.

M. Hébert et moi, nous nous engageons à faire en sorte que les règles, politiques et procédures soient connues, comprises et appliquées par TOUS les employés et par TOUS les dirigeants de la SHDM.

J'entends bien m'assurer que la gestion de la nouvelle SHDM respecte des valeurs qui me sont chères.

Le respect, la reconnaissance, la performance, l'initiative et créativité et surtout l'intégrité et la transparence seront pour moi à la base d'une saine gouvernance et d'une saine gestion au sein de la NOUVELLE SHDM.

Malgré tout ce que l'on peut lire dans ces deux rapports, la mission de la Société demeure toujours pertinente et nécessaire. Il serait extrêmement dommage que des dossiers mal gérés viennent porter ombrage aux réalisations de la SHDM.

La contribution financière à des projets immobiliers, le soutien à l'accès à la propriété, le soutien à la construction de logements abordables et la participation à plusieurs projets d'envergure font de la SHDM un partenaire significatif au développement du parc immobilier de Montréal.

Je vous remercie.

Je cède maintenant la parole au nouveau Directeur général de la SHDM, Guy Hébert.